

PERSONNES CIBLÉES	Projeteur en technique du bâtiment sanitaire CFC ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente
TEMPS INDICATIF	Pour le traitement méthodique-didactique du module, nous recommandons aux prestataires de planifier 72 heures de cours.

Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure de planifier et de coordonner la mise en service d'installations sanitaires complexes, ainsi que d'établir les documents d'exploitation et d'entretien correspondants. De plus, vous réalisez l'optimisation complète de l'exploitation des installations sanitaires et planifiez des installations spéciales, telles que des jeux d'eau ou des piscines privées. Enfin, vous disposez de connaissances de base dans le domaine MCR (mesure, commande, régulation).

Sujets / objectifs

- 1. Réception d'installations sanitaires (réception de l'ouvrage selon SIA 118)**
 - 1.1. Vous planifiez les réceptions (réceptions partielles et réception finale) (C5).
- 2. Mise en service d'installations sanitaires**
 - 2.1. Vous planifiez la mise en service d'installations sanitaires complexes, coordonnez la mise en service d'installations spéciales avec le fournisseur (fabricant), l'entreprise sanitaire et l'utilisateur, et établissez les documents d'exploitation et d'entretien correspondants (C5).
- 3. Optimisation de l'exploitation des installations sanitaires**
 - 3.1. Vous analysez les installations sanitaires sur la base de croquis, photos, plans, y compris schémas et relevés, et identifiez le potentiel d'optimisation de l'exploitation (C5).
 - 3.2. Sur la base d'une analyse détaillée, vous présentez à l'utilisateur des propositions d'assainissement en précisant les coûts d'investissement, les coûts d'exploitation, la consommation d'énergie ainsi que le cycle de vie de l'installation (C5).
- 4. Installations spéciales**
 - 4.1. Vous planifiez des installations spéciales simples (jeux d'eau, fontaines, piscines privées) (C5).

5. Bases MCR (mesure, commande, régulation)

- 5.1. Vous décrivez les notions fondamentales de la technique de régulation et expliquez la différence entre régulation et commande (C2).
- 5.2. Vous connaissez les principaux éléments de construction des appareils électromécaniques, électroniques et pneumatiques (C2).
- 5.3. Vous connaissez les formes de base des organes de régulation et le mode de régulation des principaux éléments de l'installation (C2).

Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit (120 minutes) et oral (60 minutes).

L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen.

Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

Une partie de l'examen du module peut être effectuée à l'aide de moyens informatiques.

Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.